

# DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

DÈS 50 ANS, UN TEST À FAIRE CHEZ SOI TOUS LES 2 ANS

Le test de dépistage est recommandé, tous les 2 ans, aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans. Il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions précancéreuses.

## Pourquoi participer au dépistage du cancer du côlon et du rectum ?

Le cancer colorectal, aussi appelé cancer de l'intestin, est la deuxième cause de décès par cancer en France. Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes.

C'est pourquoi, dès que vous avez 50 ans et jusqu'à 74 ans, vous pouvez bénéficier d'un **test de dépistage du cancer colorectal** dans le cadre du programme national de dépistage organisé. Ce dépistage consiste à réaliser chez soi, tous les deux ans, un test de **recherche de sang caché dans les selles**.

« Dans 4% des cas, du sang est trouvé dans les selles lors du test de dépistage. Une coloscopie est alors effectuée sous anesthésie. Cet examen permet de déceler la présence éventuelle de polypes et de les retirer avant qu'ils ne se transforment en cancer. Si un polype a déjà évolué en cancer, plus on le détecte tôt, plus les chances de guérison sont importantes. »

## Un test simple, rapide et à faire chez soi et qui peut vous sauver la vie

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à réaliser ce test. Le test est à retirer chez votre médecin, à l'occasion d'une consultation par exemple, ou auprès de votre pharmacien.

Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique. Vous l'envoyez gratuitement (enveloppe T fournie avec le test) pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

Vous n'avez pas de frais à avancer. Le kit est remis gratuitement et l'analyse du test est automatiquement prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Vous avez 50 ans et vous n'avez pas encore reçu votre courrier d'invitation au test de dépistage du cancer colorectal ? Vous vous posez des questions ?

Demandez conseil à votre médecin traitant ou contacter l'antenne finistérienne du centre de coordination des dépistages des cancers en charge du suivi des dépistages organisés.